

Qu'est-ce que l'alliance de grâce?

ÉTUDES DANS LA 1689 – PARTIE 35

~ 1689 7.2 ~

L'alliance de grâce est le moyen par lequel Dieu a accordé la vie éternelle aux hommes après la chute. Elle réunit tous les élus de tous les temps. ~ Hébreux 9.15

Le but du chapitre 7 est de présenter l'alliance de grâce. Le paragraphe 1, qui sert d'introduction, [utilise l'alliance des œuvres](#) afin de nous rappeler ce qui devait être accompli pour que nous puissions recevoir la vie éternelle par l'alliance de grâce. Une fois l'alliance des œuvres transgressée, il ne restait plus aucune bénédiction que l'homme pouvait recevoir de celle-ci, mais uniquement la mort. Cependant, l'homme a quand même obtenu la vie éternelle (Tt 1.2) ; le paragraphe 2 explique comment :

(Par. 2) Bien plus, puisque l'homme s'est placé sous la malédiction de la loi par sa chute, il a plu au Seigneur de faire une alliance de grâce, dans laquelle il offre gratuitement aux pécheurs la vie et le salut par Jésus-Christ, requérant d'eux la foi en lui pour être sauvés. Il y promet en outre de donner son Esprit Saint à tous ceux qui sont destinés à la vie éternelle, pour les rendre désireux et capables de croire.

L'alliance de grâce est simplement le salut en Jésus-Christ ; la vie éternelle gratuite par l'Évangile. Nous l'appelons *alliance de grâce* puisque ce salut est donné sous la forme d'une alliance qui procède exclusivement de la grâce inconditionnelle de Dieu. Tous les hommes sont sous l'alliance des œuvres en Adam, *mais seuls les élus deviennent membres de l'alliance de grâce.*

L'expression « alliance de grâce », bien qu'on ne la retrouve pas dans la Bible, est utile pour parler du salut en Jésus-Christ avant son incarnation. De toute évidence, certains hommes furent sauvés et reçurent la vie éternelle avant que leur péché ne soit expié par le Christ (Gn 15.6 ; Ps 32.1 ; Ac 15.11 ; Rm 3.25). Puisque la grâce du salut fut accomplie au moyen d'une alliance, n'est-il pas convenable de parler de l'alliance de grâce pour désigner le moyen par lequel les hommes ont obtenu la vie éternelle après la chute? Les Écritures associent directement à Jésus-Christ le salut des croyants ayant vécu avant son incarnation :

Et c'est pour cela qu'il est le médiateur d'une nouvelle alliance, afin que, la mort étant intervenue pour le rachat des transgressions commises sous la première alliance, ceux qui ont été appelés reçoivent l'héritage éternel qui leur a été promis. (Hé 9.15)

Non seulement ce verset affirme-t-il que la rédemption accomplie par Christ sous la Nouvelle Alliance rachète les transgressions commises avant lui sous l'alliance des œuvres (*la première alliance*), mais encore que les saints de l'Ancien Testament reçurent comme nous les bénéfices du salut en Jésus-Christ (*l'héritage éternel*). Cela est incontestable par la conjugaison au participe parfait de ceux qui sont désignés comme « *les ayants été appelés* ». Ceux-ci (les ayants été appelés) sont les héritiers de la vie éternelle, ils sont appelés par Dieu depuis que la première alliance fut transgressée, ils continuent d'être appelés et continueront de l'être jusqu'à ce que leur nombre soit complet. Tous ceux qui ont été appelés par Dieu et qui ont répondu par la foi, sont dans l'alliance de grâce et reçoivent l'héritage éternel promis.

Maintenant que nous avons brièvement présenté en quoi consiste l'alliance de grâce, il est de la plus haute importance de la distinguer de l'alliance des œuvres. La distinction entre ces deux alliances est à la base de la distinction entre la Loi et l'Évangile. *L'alliance des œuvres, bien qu'elle vienne de la condescendance/grâce divine, est de nature conditionnelle. L'alliance de grâce, quant à elle, est entièrement inconditionnelle.* La nature de ces deux alliances est aussi distincte que le sont les œuvres et la grâce (Rm 11.6). La question n'est pas de savoir si les croyants sont tenus d'obéir à la Loi, ils le sont (Jn 15.9-10), mais de savoir si l'alliance de grâce est conditionnelle ou inconditionnelle. D'après l'Écriture, cette alliance est entièrement inconditionnelle : « *C'est pourquoi les héritiers le sont par la foi, pour que ce soit par grâce* » (Rm 4.16). La foi n'est pas la condition, mais le moyen d'entrer dans l'alliance, elle ne vient pas de l'homme, mais de la grâce de Dieu en Christ (Ep 2.8) et la vie éternelle est entièrement gratuite (Rm 6.23). Toute idée de condition ou de mérite vient compromettre l'Évangile de la grâce (Ga 5.4).

Bien qu'il puisse sembler assez simple de distinguer entre l'alliance des œuvres en Adam et l'alliance de grâce en Christ, les principes de l'une et l'autre sont souvent confondus. Une des raisons pour cette confusion vient de la façon que l'on explique parfois le rapport entre l'alliance de grâce et les alliances de l'Ancien Testament (abrahamique, mosaïque et davidique). Les réformés qui précédèrent les baptistes avaient jusqu'alors identifié toutes ces alliances comme étant *des administrations de l'alliance de grâce*. Nous avons vu que l'Ancienne Alliance était de nature conditionnelle (Gn 18.19 ; Ex 19.5 ; Dt 7.12 ; 27.26) ; en la présentant comme une administration de l'alliance de grâce, nous risquons de choir dans une grâce conditionnelle. C'est ainsi que l'Église, au cours de son histoire, a souvent amalgamé la grâce imméritée et les œuvres méritoires dans le salut. Les baptistes rejetèrent de leur confession de foi l'idée que l'alliance de grâce fut administrée par les alliances de l'Ancien Testament. Ainsi, ils évitèrent toute confusion entre la Loi et l'Évangile.

De plus, en voyant l'Ancienne Alliance comme une administration de l'alliance de grâce, les théologiens réformés justifiaient aisément le baptême des bébés. En enseignant que l'Ancienne Alliance est l'alliance de grâce, ils pouvaient déclarer que les enfants du peuple de Dieu sont également dans l'alliance de grâce par la naissance naturelle (Gn 17.7). Comme les enfants devaient recevoir le signe de l'alliance à la naissance (Gn 17.10), ils doivent le recevoir de même sous « *la nouvelle administration de l'alliance de grâce* ». Le signe étant dorénavant le baptême, c'est pourquoi les réformés pédobaptistes baptisent les enfants des croyants.

Par contre, si l'alliance faite avec Abraham n'était pas l'alliance de grâce, mais une autre alliance, comme le pensaient les baptistes, alors ce n'est pas la naissance naturelle, mais la nouvelle naissance qui permet d'entrer dans l'alliance de grâce (Jn 1.12-13). C'est pourquoi le signe de l'alliance (le baptême) doit être réservé uniquement à ceux qui professent la foi. La prochaine question expliquera davantage la compréhension baptiste de l'alliance de grâce en montrant comment elle fut révélée dans l'histoire de la rédemption.